Aides à l'acquisition d'un composteur

Diminuez le coût écologique de la collecte des déchèts.
Valorisez vos déchets alimentaires.
Améliorez la fertilité des sols.



Achetez un composteur : une aide financière de 50%

Communauté de Communes des
PORTES de ROMILLY
sur Seine

Quelles sont les conditions ?

• Habiter une des 6 communes de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS),
• N'avoir pas déjà bénéficié de cette aide au sein de votre foyer (un seul composteur par foyer est subventionné).

Comment en bénéficier ?

• Vous pouvez apporter à l'hôtel communautaire ou dans votre mairie (hors Romilly-sur-Seine) le coupon ci-dessous dûment rempli :

NOM Prénom :.....

E-mail : ..... **Tél.** .....

Ainsi que les copies de votre :

- facture d'achat d'un composteur,
- pièce d'identité,
- justificatif de domicile (datant de moins de trois mois),
- RIB.

• ou bien remplir le formulaire en ligne que vous trouverez sur le site de la CCPRS : www.ccprs.fr. (Rubrique Environnement > Collecte des ordures ménagères et des recyclables).

A savoir !

• La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, finance 50% de l'achat d'un composteur **limité à 100€ maximum.**
• Dans votre composteur, vous pouvez mettre vos épluchures ou restes alimentaires comme les fruits, les légumes, les féculents, les produits laitiers, les coquilles d'oeufs...
ATTENTION : la viande ne va pas dans le compost.

Une question ? Contactez-nous !

Communauté de Communes des PORTES de ROMILLY sur Seine

Communauté de Communes
des Portes de Romilly-sur-Seine
9 bis Place des Martyrs pour la Libération
10 100 ROMILLY-SUR-SEINE
03 25 39 53 56 - cc.portesderomilly@ccprs.fr
www.ccprs.fr